

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} avril 2025

DCM : N° 2025-04-07

OBJET : BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

**L'an deux mil vingt-cinq
Le premier avril**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250401-CFU2024_COMMUNE-BF



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 28/03/2025
Convocation du Conseil du
10/03/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 17
Ayant donné
procuration : 3

Résultat du vote :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Nicolas DEMOLY, excusé, pouvoir à M. David BOILLIN ; M. Michel DARTEVEL, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

Absents : Mme Christina MARCHAND

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, la compétence Assainissement a été transférée à la Communauté de Commune Loue Lison et que, à la suite de ce transfert, le résultat du budget assainissement 2024 doit être intégré au résultat du budget communal 2024.

Résultat budget Assainissement :

ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXPLOITATION 2024	215 051,24 €	143 250,00 €	-71 801,24 €
INVESTISSEMENT 2024	157 990,86 €	73 013,84 €	-84 977,02 €
Report Exploitation 2023		163 852,16 €	
Report Investissement 2023	1 726,98 €		
TOTAL	374 769,08 €	380 116,00 €	5 346,92 €

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXPLOITATION	215 051,24 €	307 102,16 €	92 050,92 €

INVESTISSEMENT	159 717,84 €	73 013,84 €	-86 704,00 €
TOTAL	374 769,08 €	380 116,00 €	5 346,92 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 025-200082758-20250401-CFU2024_COMMUNE-BF

Résultat budget Commune (avec résultat du budget assainissement) :

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT 2024	1 004 066,49 €	1 128 921,88 €	124 855,39 €
INVESTISSEMENT 2024	473 311,66 €	650 830,45 €	177 518,79 €
Report Fonctionnement 2023		660 089,43 €	
Report Investissement 2023	362 787,80 €		
Report M49 Exploitation 2024		92 050,92 €	
Report M49 Investissement 2024	86 704,00 €		
TOTAL	1 926 869,95 €	2 531 892,68 €	605 022,73 €

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 004 066,49 €	1 881 062,23 €	876 995,74 €
INVESTISSEMENT	922 803,46 €	650 830,45 €	-271 973,01 €
TOTAL	1 926 869,95 €	2 531 892,68 €	605 022,73 €

Après l'approbation des Comptes Financiers Unique (CFU) 2024 du budget communal et du budget assainissement par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2025 – budget commune - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 605 022.73 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 271 973.01 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 271 973.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 17 pour, 0 contre, 0 abstention



Le Maire,
Maxime GROSHENBY